Communiqué de presse

Très bon résultat annuel pour Sympany et remboursement des excédents aux assurés

En tant qu'assurance fiable et loyale, Sympany s'est focalisée sur un soutien optimal à ses clients et clientes au cours de l'année 2020 marquée par le coronavirus. Cette priorité sera maintenue en 2021. Sympany va notamment rembourser de nouveau des excédents à ses assurés. Dans les assurances complémentaires d'hospitalisation, ceux-ci se montent à plus de CHF 23 millions.

Bâle, le 28 avril 2021 – Avec un résultat d'exploitation de CHF 68,8 millions, Sympany affiche une très bonne performance en 2020. Le volume des primes de CHF 1 058 millions dépasse légèrement le niveau de l'année précédente (2019: CHF 1 043 millions). Sur ce total, CHF 813 millions correspondent à l'assurance de base. Fin 2020, les fonds propres s'élèvent à CHF 549 millions. Le résultat actuariel est également très bon. L'effectif des clients privés recule légèrement à environ 257 100 en 2021, dont 204 500 assurés dans l'assurance de base. La baisse s'explique par une concurrence accrue sur les prix concernant les primes d'assurance. Sympany va s'engager pour continuer à proposer des primes attrayantes à ses assurés. Cependant, les primes doivent permettre de couvrir durablement les coûts, afin de pouvoir garantir en tout temps la solidité de l'assurance. La pandémie vient une nouvelle fois de montrer clairement toute l'importance de réserves consistantes: l'an dernier, celles-ci ont en effet permis à Sympany de prendre en charge les coûts supplémentaires des traitements liés au coronavirus dans l'assurance de base, sans que cela n'impacte les primes 2021.

Remboursement des excédents aux assurés
L'année 2020 marquée par le coronavirus a été une année difficile pour de nombreux payeurs de primes. Sympany a soutenu ses clients et ses clientes autant que possible, par exemple grâce à des remboursements encore plus rapides des prestations ou à des solutions individuelles pour les assurés confrontés à des difficultés financières.

Mais la pandémie de coronavirus a aussi eu un autre effet: en raison de la renonciation temporaire à des opérations planifiées au cours du premier confinement en 2020, les coûts des prestations hospitalières ont été moins élevés que prévu. Il en a résulté un excédent ponctuel élevé dans les assurances complémentaires d'hospitalisation. Sympany estime que ces excédents reviennent aux assurés. En tant qu'assurance loyale, Sympany remboursera par conséquent au printemps 2021 plus de CHF 23 millions à ses clients et clientes au bénéfice de différentes assurances complémentaires d'hospitalisation.

En 2020 déjà, les clients et les clientes ont déjà bénéficié du remboursement d'excédents. Treize cantons en ont ainsi profité dans l'assurance de base. Leurs assurés y ont touché entre CHF 50.– et CHF 460.– par personne. Dans les assurances complémentaires d'hospitalisation, les remboursements étaient compris entre CHF 30.– et CHF 190.– par personne, selon le produit d'assurance.

Focalisation accrue sur les besoins des assurés
Sympany a poursuivi ses efforts de fidélisation et de satisfaction de la clientèle au cours de l'exercice écoulé. Le service à la clientèle et le développement numérique ont été au cœur des investissements. A cet

effet, Sympany a bénéficié d'impulsions importantes de son propre comité consultatif des clients et des enquêtes régulièrement effectuées auprès des clients.

Sympany a pu annoncer un élargissement significatif de son offre à l'automne: grâce au partenariat avec Medbase, les assurés disposent depuis début 2021 de deux fois plus de cabinets HMO qu'auparavant. Ce développement se traduit par une vraie valeur ajoutée pour les clients et les clientes et constitue une contribution importante à une médecine de premier recours avantageuse et de grande qualité.

Fin 2020, la filiale de Sympany Meconex AG a été chargée par le canton de Bâle-Ville de concevoir et d'exploiter le centre de vaccination cantonal, ce qui représente une marque de confiance importante à son égard. Grâce à la grande expérience de Meconex, le canton de Bâle-Ville a été l'un des premiers cantons à pouvoir mettre en service son centre de vaccination dès décembre.

Les affaires entreprises de Sympany ont également connu une évolution favorable, le volume des primes et les revenus ont pu être améliorés. Le fait qu'une croissance supplémentaire ait été possible concernant les assurances perte de salaire, malgré des conditions difficiles en raison de la pandémie, constitue un signal fort.

Informations complémentaires
Sur www.sympany.ch/rapport-annuel, vous trouverez les chiffres-clés consolidés 2020 ainsi que le rapport d'activité complet.